



RÉSOLUTIONS - ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

1. DÉCLARATION OBLIGATOIRE

CONSIDÉRANT qu'actuellement il y a une déclaration obligatoire du nombre et du poids des veaux lors de l'entrée en pouponnière;

CONSIDÉRANT que le comité de mise en marché des veaux de grain pourrait faire de meilleures prévisions s'il connaissait le nombre et le poids des veaux entrés en pouponnière et en finition;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour le marché;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX DE GRAIN

D'ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE des frais de mise en marché additionnels aux producteurs qui ne respectent pas l'obligation de déclarer l'entrée de leurs veaux en pouponnière et finition ou de leur imputer une part importante des coûts liés à la gestion des surplus.

Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de veaux de grain.

2. CONTRÔLE DE CERTAINES MALADIES CHEZ LES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que les producteurs de veaux de grain et de veaux de lait valorisent les veaux laitiers provenant des fermes laitières;

CONSIDÉRANT que la diarrhée virale bovine, la rhinotrachéite infectieuse bovine et la *Mannheimia haemolytica* sont responsables en partie de la morbidité, mortalité et pertes économiques observées dans les élevages de veaux de grain et de veaux de lait;

CONSIDÉRANT la quantité restreinte de médicaments disponibles pour les élevages de veaux de grain et veaux de lait pour traiter les maladies présentes en élevage;

CONSIDÉRANT la limitation de l'utilisation des antibiotiques d'importance pour la santé humaine en élevage;

CONSIDÉRANT que le contrôle des maladies est aussi une question de santé publique;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ CONCERNÉS

D'ÉVALUER la possibilité, avec l'aide du gouvernement, de mettre en place un programme de contrôle de la diarrhée virale bovine, de la rhinotrachéite infectieuse bovine et de la *Mannheimia haemolytica* dans les élevages de bovins.

Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de veaux de grain.

3. DÉMARRAGE EN POUPONNIÈRE DE VEAUX DE TYPE LAITIER ET DE TYPE CROISÉ LAITIER-BOUCHERIE DESTINÉS À L'ENGRAISSEMENT

CONSIDÉRANT que pour répondre aux préoccupations des consommateurs, les secteurs veau de lait et veau de grain ont adopté des réglementations établissant des critères de bien-être animal;

CONSIDÉRANT que les divers secteurs de production des Producteurs de bovins du Québec se sont dotés de réglementations encadrant le mode de production et de mise en vente afin de maintenir une mise en marché ordonnée;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt pour tous les secteurs bovins d'assurer une production et une mise en marché ordonnée et efficace des veaux laitiers sevrés;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ

DE METTRE SUR PIED un comité de travail composé de membres des cinq comités de mise en marché afin d'évaluer les impacts sur les secteurs du développement d'une telle production;

D'ÉVALUER la pertinence de modifier la réglementation encadrant ce type de production;

DE S'ASSURER que ce type d'élevage respecte les normes de bien-être animal en mettant en place des mesures adéquates de contrôle.

Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de veaux de grain.

4. CERTIFICATION DES VEAUX DE GRAIN ET VEAUX DE LAIT SANS HORMONES

CONSIDÉRANT que la production de veau de grain et veau de lait au Canada est déjà conforme aux normes européennes;

CONSIDÉRANT que l'Europe est le plus grand marché de consommation mondiale de viande de veau;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU VEAU ET AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE FAIRE CERTIFIER la production de veau de grain et veau de lait sans hormones au Canada à des fins d'exportation en Europe.

Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de veaux de grain.